

ARRETE N° 2015 - 0012 / MDR-SG DU 21 JAN. 2015

PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS REGIONAUX DE LA PECHE.

**LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°05-009 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale de la Pêche ;
- Vu le Décret n°09-604/P-RM du 09 novembre 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de la Pêche ;
- Vu le Décret n°09-616/P-RM du 19 novembre 2009 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale de la Pêche ;
- Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont nommés en qualité de :

**DIRECTEUR REGIONAL DE LA PECHE DE KAYES**

Monsieur Bourama DAO, N°Mle 436.10-L, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage de 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon.

**DIRECTEUR REGIONAL DE LA PECHE DE SIKASSO**

Monsieur Alhassane SARRO, N° Mle 0109.475-D, Ingénieur des Eaux et Forêts de 2<sup>ème</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon.

**DIRECTEUR REGIONAL DE LA PECHE DE SEGOU**

Monsieur Ibrahima KEBE, N° Mle 0109.485-P, Ingénieur des Eaux et Forêts de 2<sup>ème</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon.



Monsieur Boureima TRAORE, N° Mle 474.36-R, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon.

**Article 2 :** Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'Arrêté N°05-1236/MEP-SG du 23 mai 2005 portant nomination de Directeurs Régionaux de la Pêche en ce qui concerne Monsieur Moussa KONE et Monsieur Natiengué GOITA et celles de l'Arrêté N°09-0587/MEP-SG du 19 mars 2009 et de l'Arrêté N°2011-5184/MEP-SG du 20 décembre 2011 portant respectivement nomination de Monsieur Thierno Ibrahim DIALLO en qualité de Directeur Régional de la Pêche de Sikasso et de Monsieur Mamadou SAMAKE en qualité de Directeur Régional de la Pêche de Mopti, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 21 JAN. 2015

**AMPLIATIONS :**

-Original.....	01
-P-RM-AN-CS-CC-CESC-HCC-SGG.....	07
-Prim -Tous Ministères.....	32
-Tous Gouvernorats.....	09
-Vérificateur Général.....	01
-Tous Services MDR.....	25
-DGB-CF-BCS-Trésor.....	04
-Intéressés-dossier.....	05
-Archives.....	01
-J.O.....	01

Le ministre,



**Dr Bokary Treta**